

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU POLE GERONTOLOGIQUE ILL & DOLLER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5°/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport, entre le Département et l'UGECAM, pour les locaux du pôle gérontologique Ill & Doller au Centre Médical Lalance, moyennant une redevance annuelle de 1 742,04 € ;
- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport, entre le Département et la commune de PFASTATT, pour les permanences du pôle, à titre gratuit ;
- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer la convention dont le projet est annexé au rapport, entre le Département et la commune de BRUNSTATT, pour les permanences du pôle, à titre gratuit ;
- ❖ PRECISE que la dépense correspondante, d'un montant annuel de 1 742,04 €, sera imputée chapitre 11, nature 6132, fonction 50 du Budget Départemental, sur l'enveloppe 668.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH